



# Présentation et règlement de l'épreuve

3ÈME

raid edhec

CHALLENGE AVENTURAÏD MAZARS  
à Montreuil sur Mer

Concert et animations samedi  
Équipes de deux personnes

28 & 29 mars

25€

www.raidedhec.com/aventuraïd/2009

ORIENTATION TRI À L'ARC

KAYAK RUN & BIKE

VTT CHAR À VOILE

BNP PARIBAS MAZARS Le Point Étudiants



## PROGRAMME INDICATIF

(suceptibles de modification jusqu'au départ)

### I. Samedi 28 mars 2009

- Départ vers 7h de Lille (pour ceux qui partent de Lille) en bus direction de Montreuil Sur Mer (*voir conditions d'admission*)
- Auto-gestion au niveau du repas du midi
- Début de l'Aventuraid vers 11H
- Activités de l'après-midi (trail, Co, Run and Bike, VTT, char à voile)
- Arrivée vers 19h-19h30 à Montreuil, repas chaud offert
- Mini concert sur la Grand Place de Montreuil et village des partenaires, nuit à Montreuil

### II. Dimanche 29 mars 2009

- Départ vers 8h30 de Montreuil
- Activités de la matinée (CO, canoë-kayak, tir à l'arc, trail, Run & Bike, VTT)
- Arrivée à Montreuil et remise des récompenses vers 13h30
- Retour à Lille en bus (pour ceux qui sont venus en bus)

### III. En savoir plus

Une seule adresse :

<http://www.raidedhec.com/aventuraid/>



## EQUIPEMENT

Pour des raisons de sécurité, vous devez emmener avec vous un certain nombre d'équipements. L'équipe d'organisation vérifiera la présence de ces éléments avant le départ de l'école.

### Matériel par équipe (Les éléments soulignés sont obligatoires):

- Un téléphone portable (allumé pendant toute la durée de l'épreuve, cf. règlement)
- Un couteau suisse ou un opinel
- Une tente pour deux personnes ou deux tentes individuelles selon leur taille

### Matériel **obligatoire** pour chaque participant :

- Une gourde d'un litre, pleine
- Des vêtements de pluie (K-Way...)
- De bonnes chaussures de sport
- Des barres énergétiques ou chocolatées (des ravitaillements vous seront cependant proposés régulièrement au cours des deux jours)
- Une couverture de survie
- Un sac de couchage
- Chaussettes et sous-vêtements de rechange
- Brosse à dents et dentifrice
- Une lampe frontale

Nous rappelons que même s'il y aura des ravitaillements en cours de journée, les participants doivent ramener de quoi s'hydrater et se nourrir eux-mêmes pour le parcours.



## CONDITIONS D'ADMISSION

### ARTICLE 1

Le Challenge Aventuraid Mazars est organisé à destination de toutes les personnes souhaitant participer à un weekend sportif et est organisé par les étudiants de l'association EDHEC Aventures Lille.

Le détail des activités sera expliqué pendant l'évènement.

### ARTICLE 2-INSCRIPTIONS

Tout concurrent s'engage sous sa seule responsabilité. Il est seul juge de l'opportunité de s'inscrire et de prendre le départ de la compétition.

Les équipes doivent être composées de deux personnes majeures.

#### ➤ Documents nécessaires pour l'inscription :

- un certificat médical certifiant l'aptitude à la pratique de Raid **avec toutes les activités notées entre parenthèses** (Trail, Course d'orientation, char à voile, canoë-kayak, VTT, Run & Bike, tir à l'arc) par personne
- Une décharge signée par personne (téléchargeable sur le site)
- La fiche d'inscription remplie (téléchargeable également sur le site)
- (+ une autorisation parentale pour les mineurs)

#### ➤ Les frais d'inscription, d'un montant de 25 euros par personne, comprennent :

- Les droits d'inscription à l'épreuve
- La restauration (repas chaud le samedi soir et pique-nique le dimanche midi, ravitaillements)
- Pour ceux qui ne seront pas directement à Montreuil sur Mer, une navette aller-retour depuis Lille (départ le samedi matin et retour le dimanche soir) sera mise à disposition ainsi qu'un kit de location de VTT.
  - Cela demandera une participation supplémentaire de 10 euros par personne.



### Date limite des inscriptions :

Les fiches d'inscription individuelles et les chèques (de 25€ ou de 35€) à l'ordre de « EDHEC Aventures Lille », ainsi que les documents mentionnés ci-dessus, devront être remis aux responsables avant le 22 mars 2009 :

- pendant les séances d'inscriptions à l'EDHEC (horaires précisés ultérieurement)
- par courrier : EDHEC Aventures Lille - 58 rue du Port - 59 000 Lille



## REGLEMENT DE COURSE

L'organisation peut, à tout moment, procéder à des modifications du règlement jusqu'au départ de l'épreuve.

### ARTICLE 1-DEROULEMENT DE L'EPREUVE

#### 1-1 PARCOURS ET EPREUVES

Il sera remis aux concurrents un « roadbook » indiquant les points de passage obligatoires (ou Check Points) sur le parcours. Ceux-ci serviront à relever le temps des équipes de manière optimale, et à vérifier l'état physique des concurrents.

L'association se réserve le droit d'annuler une épreuve en cas de météo défavorable, de problèmes de sécurité ou de timing.

#### 1-2 CHRONOMETRAGE

Pour l'ensemble des équipes, le chronomètre sera déclenché au départ de l'étape et arrêté à l'arrivée, lorsque le deuxième et dernier membre de l'équipe aura atteint le point de contrôle marquant la fin de l'étape.

De plus, le chronomètre pourra être arrêté à un point de contrôle lorsque les conditions obligeront certaines équipes à cesser la course.

L'organisation pourra accorder des bonifications ou des pénalités. Celles-ci seront comptabilisées à la fin de l'épreuve selon le tableau (fourni en annexe) des bonifications et des pénalités, et soustraites ou rajoutées au temps mis par l'équipe pour faire l'étape.

#### 1-3 CLASSEMENT

L'établissement du classement, du seul ressort des membres de l'organisation, se fera à partir des temps chronométrés et modifiés (compte tenu des bonifications ou pénalités reçues par l'équipe).

L'équipe déclarée vainqueur sera l'équipe ayant parcouru le parcours dans le temps le plus court.

Ne sont prises en compte dans le classement que les équipes étant parvenues complètes à l'arrivée, ou n'ayant pas abandonné ou été mises hors de course par l'organisation.



## 1-4 CONTROLES

- a) L'organisation effectuera un certain nombre de vérifications avant le départ de chaque étape :
- Les retards : l'organisation donne à chaque équipe un horaire de départ. Le chronomètre sera déclenché à partir de l'horaire de départ de chaque équipe. Au-delà d'une heure de retard, l'exclusion définitive de l'équipe sera prononcée.
- b) Le tracé du parcours comporte des points de passage obligatoires. Ceux-ci seront contrôlés par un ou deux membres de l'organisation :
- A chaque CP (Check Point), le contrôleur validera le passage de chaque équipe en notant l'heure de passage
  - La validation de tous les points de contrôle, dans l'ordre défini au préalable est impérative sous peine de pénalités.

Certaines zones dangereuses pourront être interdites, celles-ci seront précisées en début de journée.

Il est formellement interdit d'abandonner un équipier sur le parcours sous peine de disqualification. Le Challenge Aventuraid Mazars est une épreuve de solidarité.

## 1-5 RESPECT DE L' ENVIRONNEMENT

Vous évoluerez dans un cadre naturel. **Veillez donc à respecter l'environnement qui vous entoure** (ne jetez rien dans la nature !).

L'organisation se réserve le droit de sanctionner les équipes dérogeant à cette règle simple.

## ARTICLE 2-ABANDON ET MISE HORS COURSE

Tout abandon ne pourra se faire qu'à un point de contrôle après avis du contrôleur. L'organisation devra en être informée immédiatement.

Tout manquement à cette règle entraîne la mise hors course de l'équipe ainsi que sa responsabilité financière en cas de recherche engagée.

L'organisation pourra prononcer l'exclusion d'une équipe si celle-ci n'a pas respecté les règles précitées ainsi que les règles de sécurité qui suivent.



## ARTICLE 3-SECURITE

### 3-1 EQUIPEMENT

Tout l'équipement obligatoire défini dans ce présent règlement est considéré comme du matériel de sécurité. Vous avez la possibilité d'utiliser votre propre matériel à la place de celui fourni par l'organisation. Vous devez alors le préciser sur la fiche d'inscription. Dans ce cas, nous déclinons toute responsabilité en cas de vol. De même, nous vous rappelons que vous êtes responsables du matériel prêté.

Pour ceux qui n'auront pas apporté leurs VTT, un système de location sera mis en place à prix coutant en **supplément** du prix d'inscription (10€ pour la location de VTT et la navette aller-retour Lille-Montreuil)

Le port du matériel de sécurité spécifique à chaque épreuve est obligatoire et sera vérifié systématiquement par l'organisation.

De plus, l'utilisation de radios, de GPS ou de téléphones portables est formellement interdite. Cependant, l'organisation impose que chaque équipe soit munie d'au moins un téléphone portable, et ce pour des raisons de sécurité (vous pouvez vous blesser loin d'un CP, vous perdre...). Celui-ci devra être allumé pendant toute la durée de l'épreuve. Toute utilisation, en dehors des raisons de sécurité, sera sévèrement sanctionnée par une pénalité établie en fonction du gain de temps obtenu.

### 3-2 PROCEDURES EN CAS DE DETRESSE

En cas de graves problèmes (blessures, égarement), l'équipe doit prévenir l'organisation, qui alertera les secours.

Si l'un des membres de l'équipe est blessé, il faut absolument que son coéquipier reste avec lui.

Le recours à l'assistance de l'organisation entraîne la mise hors course de l'équipe.

## ARTICLE 4-L'épreuve BIKE AND RUN

### 4-1 ABANDON DE VTT

En cas de casse, il est possible d'abandonner le VTT au CP le plus proche. Tout abandon entraînera une pénalité. **Il est en revanche formellement interdit d'abandonner un VTT entre deux CP.**



Si l'équipe rapporte le VTT jusqu'à l'arrivée de l'épreuve, il n'y aura aucune pénalité.

#### 4-2 LE RELAIS BIKE & RUN

Chaque équipe de deux se voit attribuer un vélo. L'épreuve BIKE & RUN implique qu'il y ait une seule et unique personne par vélo (cf. tableau des pénalités en annexe). Le relais doit être effectué en main propre : ceci veut dire qu'il est interdit de laisser un vélo seul sur le parcours, même pour une courte période.

### ARTICLE 5-ASSURANCES

L'organisation a souscrit une police d'assurance responsabilité civile organisateur, conformément à la législation en vigueur.

Cette police garantit les conséquences pécuniaires des dommages corporels et matériels causés aux tiers du fait du déroulement de l'épreuve (corporels seulement à l'égard des participants). Cependant, il est vivement conseillé aux participants de souscrire une assurance complémentaire.

Les participants toutes catégories s'engagent sur le Challenge Aventuraid Mazars en pleine connaissance de cause. Ils dégagent par avance l'organisateur de toute responsabilité pénale ou civile en cas d'accidents corporels ou matériels à l'occasion du Challenge Aventuraid Mazars.

La responsabilité de l'organisation ne saurait en aucun cas être recherchée en cas de vol ou perte de tout objet matériel ou autre qu'il soit, confié à sa garde, transporté dans ses véhicules ou déposé dans ses locaux.

**Par le seul fait de s'inscrire, tout participant accepte toutes les dispositions du présent règlement.**



## ANNEXE

### Tableau des pénalités

Les pénalités seront rajoutées au temps mis par les équipes sanctionnées pour faire la totalité de l'étape. De plus, l'organisation peut à tout moment infliger des pénalités à une équipe montrant un comportement déplacé ou irrespectueux envers elle ou les autres concurrents. Le Challenge Aventuraid Mazars veut en effet rester convivial.

### Bonifications

Pour les équipes le souhaitant, une boucle bonus et/ou une activité supplémentaire peuvent être éventuellement aménagées sur le parcours. La bonification résultant de l'accomplissement de cette boucle et/ou activité vous sera communiquée en temps voulu.

La décision de faire ou non cette boucle se fera au CP qui marque le départ de la boucle. Cette décision sera définitive.